

Date de publication : 11/08/2021

Le Directeur général de l'Agence française de développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Virginie BLEITRACH, Directrice de l'Agence de Nouméa, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Nouméa visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie BLEITRACH, Directrice de l'Agence de Nouméa, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Nolwenn BODO, chargée de mission de l'Agence de Nouméa.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 mai 2021

Le Directeur général
Rémy RIOUX